

RCS : AIX EN PROVENCE

Code greffe : 1301

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de AIX EN PROVENCE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Ordonnances rendues en matière de société (R)

Numéro de gestion : 1979 B 00171

Numéro SIREN : 315 549 352

Nom ou dénomination : MILEE

Ce dépôt a été enregistré le 02/11/2023 sous le numéro de dépôt 12537

2023 00 0352

R/2023/2229

TRIBUNAL DE COMMERCE D'AIX-EN-PROVENCE

ORDONNANCE

Nous, Monsieur Eric ARCAMONE, Président du Tribunal de commerce d'Aix-en-Provence,

Assisté du Greffier,

Vu la requête présentée par la société MILEE (SAS), inscrite au registre du commerce et des sociétés d'Aix-en-Provence sous le numéro SIREN 315 549 352 et dont le siège social est situé 1330, Avenue G.de la Lauziere Bât D5 - Zone Industrielle les Milles Cs 20 591 - 13595 AIX EN PROVENCE CEDEX 3,

Vu l'ordonnance n°2023000199 datée du 5 juillet 2023 autorisant la société MILEE (SAS) à reporter l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes clôturés le 31 décembre 2022, à les déposer le 31 octobre 2023 au plus tard,

Vu les motifs exposés,

Vu dispositions de l'article L.232-23 du code de commerce,

PROROGEONS au 31 décembre 2023, le délai de réunion de l'assemblée générale ordinaire de la société MILEE (SAS) appelée à statuer sur les comptes clôturés le 31 décembre 2022.

Fait à Aix-en-Provence, le - 2 NOV. 2023

Le Greffier

Haïm NIGET

Le Président

[Signature]

Coût : 33,36 euros T.T.C.



R/2023/2229

REQUETE EN VUE D'OBTENIR UNE PROROGATION DU DELAI D'APPROBATION PAR L'ASSEMBLEE GENERALE DES ASSOCIES DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022	Reçu le
	23 OCT. 2023 GREFFE TRIB. COMMERCE

A Monsieur le Président du Tribunal de commerce d'Aix-en-Provence

Je soussigné, Monsieur Eric Paumier,

Agissant en qualité de président de Satine, société par actions simplifiée au capital de 1.000 euros, dont le siège social est situé Domaine de Pont Royal, 5 Esp. du Luberon, 13370 Mallemort, et dont le numéro unique d'identification est 493 019 467 R.C.S. Aix-en-Provence,

Elle-même président de la société Hopps Group, société par actions simplifiée au capital de 22.402.432 euros, et dont le siège social est situé ZI des Milles, Europarc de Pichaury Bât. D5, 1330, avenue Guillibert de la Lauzière, CS 30 460, 13592 Aix-en-Provence Cedex 3 et dont le numéro unique d'identification est 319 428 967 R.C.S. Aix-en-Provence,

Elle-même président de la société SAS MILEE, société par actions simplifiée au capital de 1 000 000 euros, et dont le siège social est situé Zi Les Milles, Europarc Pichaury D5 , 1330 AV. Guillibert de la Lauzière CS 20591 13595 Aix-en-Provence Cedex 3 et dont le numéro unique d'identification est 315 549 352 R.C.S. Aix-en-Provence (ci-après la « Société »),

A L'HONNEUR DE VOUS EXPOSER

Que la Société a, conformément à ses statuts, clôturé son dernier exercice social le 31 décembre 2022;

Que conformément aux dispositions de l'article L. 227-9 du Code de commerce, dans les sociétés ne comprenant qu'un seul associé, le rapport de gestion, les comptes annuels et le cas échéant les comptes consolidés sont arrêtés par le président. L'associé unique approuve les comptes, après rapport du commissaire aux comptes s'il en existe un, dans le délai de six mois à compter de la clôture de l'exercice ;

Qu'en conséquence, les comptes sont soumis à l'approbation de l'associé unique, après rapport du commissaire aux comptes, dans le délai de six (6) mois à compter de la clôture de l'exercice, soit au plus tard le 30 juin 2023 ;

Que l'assemblée générale des associés de la Société n'a pas pu statuer sur les comptes avant le 30 juin 2023 ;

Qu'en effet, les Directions juridique et financière de Groupe Hopps, constitué de 27 sociétés ont rédigé la majorité de la documentation contractuelle d'approbation des comptes de ses filiales. Les commissaires aux comptes ont été également très sollicités, mais n'ont pas pu terminer tous leurs audits et notamment sur la société Milee.

Par ordonnance en date du 5 juillet 2023, le Président du Tribunal de Commerce d'Aix-en-Provence a autorisé le report de la tenue de l'Assemblée Générale d'approbation des comptes de Milee au 31 octobre 2023.



Que néanmoins la documentation n'a toujours pas pu être finalisée à ce jour, compte tenu d'une levée de fonds qui doit intervenir dans les prochains jours et qui a retardé la revue définitive des comptes par les Commissaires aux Comptes.

PAR CES MOTIFS

Vu, notamment, les articles 493 et suivants et 874 et suivants du Code de procédure civile, l'article L. 227-9 du Code de commerce et l'article 21 des statuts de la Société ;

Il vous est demandé de bien vouloir prolonger de 2 mois supplémentaires, soit jusqu'au 31 décembre 2023 au plus tard, le délai pendant lequel l'associé unique de la Société devra délibérer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

*Fait à Aix-en-Provence,
le 18 octobre 2023*



La société Milee représentée par
La société Hopps Group représentée par
La société Satine, elle-même représentée par
Monsieur Eric Paumier
Président

